

désire informer la Chambre que nous répondons aujourd'hui aux questions portant les numéros suivants: 1172, 1213, 1314, 1333, 1339, 1347, 1348, 1360, 1367, 1381, 1391, 1412, 1414, 1417, 1439, 1448, 1451, 1454, 1455, 1456, 1469, 1471, 1477, 1490, 1491, 1494, 1497, 1509, 1513, 1534, 1535, 1537, 1539, 1542, 1543, 1548, 1555, 1556 et 1581.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, s'il est possible de transformer en ordre de dépôt de documents la question n° 1094, les documents seront déposés immédiatement. Si Votre Honneur avait l'obligeance d'appeler les questions n°s 1443, 1446, 1499 et 1515, marquées d'un astérisque, je demanderais que les autres soient réservées.

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE—PRÊTS DE PLUS DE \$100,000

Question n° 1172—M. Douglas:

1. La Banque d'expansion industrielle a-t-elle consenti des prêts d'au moins \$100,000 depuis le 1^{er} janvier 1958? Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les bénéficiaires et les montants des prêts et b) dans chaque cas, qui a recommandé l'octroi de ces prêts?

2. Depuis le 1^{er} janvier 1958, des personnes qui ne sont pas membres du comité exécutif de la Banque d'expansion industrielle, membres du conseil d'administration de ladite Banque, hauts fonctionnaires de la Banque du Canada, de la Banque d'expansion industrielle, du ministère des Finances ou du ministère du Commerce, ont-elles donné leur avis, à savoir si un prêt devait être consenti ou non? Dans le cas de l'affirmative, donner les noms, les adresses et les occupations de toutes telles personnes, ainsi que les avis qu'elles ont donnés concernant chaque prêt?

3. A-t-on étudié jusqu'à date la possibilité de modifier les rapports qui existent actuellement entre la Banque d'expansion industrielle et la Banque du Canada et de rattacher plus étroitement la Banque d'expansion industrielle au ministère du Commerce? Dans le cas de l'affirmative, donner les détails de cette proposition?

M. Benson: 1. Le nombre des nouveaux prêts accordés par la Banque d'expansion industrielle dans chacune des cinq années financières se terminant le 30 septembre, de 1958 à 1962, classés par catégorie selon l'importance du prêt consenti, figure aux pages 16 et 17 du rapport annuel de la Banque pour l'année financière 1962. La répartition selon l'importance sépare les prêts de \$100,000 à \$200,000, et les prêts de plus de \$200,000. Pour les cinq années financières, le nombre global de prêts de plus de \$100,000 a été de 532, et celui de tous les prêts consentis, de 5,360. (Pour 1962, ces nombres ont été de 162 et 2,085 respectivement.)

Il est contraire à la politique du gouvernement de révéler des renseignements sur des prêts déterminés.

2. Oui, la Banque se procure des renseignements au sujet de prêts éventuels et reçoit des observations à leur sujet de diverses sources, y compris les parties intéressées. Mais il n'est pas considéré souhaitable, dans l'intérêt public, de révéler de qui émanent ces renseignements ou ces observations et quelle en est la teneur. En tout cas, il n'y a aucun dossier qui permettrait de répondre à la question.

3. Toute modification importante de ce qui vient d'être exposé relèverait de la politique du gouvernement, et serait, évidemment, annoncée à ce titre.

COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LE JAPON

Question n° 1213—M. Scott:

1. A la récente conférence sur le commerce entre le Canada et le Japon, tenue à Ottawa, le Japon a-t-il présenté des objections au régime canadien de contingentement «volontaire» de ses exportations vers le Canada?

2. Quelle était la nature de ces objections et sur quels denrées, articles et produits portaient-elles?

3. Quelle a été la valeur totale des exportations japonaises au Canada durant le premier trimestre de 1963, et comment celles-ci se comparent-elles à celles de la même période en 1962?

4. Brièvement, quels marchandises, produits et articles sont exportés par le Japon au Canada et lesquels sont assujétis à un contingent?

5. Quelles ont été les valeurs totales des exportations canadiennes au Japon durant le premier trimestre de 1963 et comment celles-ci se comparent-elles à celles de la même période en 1962?

6. Le gouvernement connaît-il d'autres pays qui imposent des contingents semblables aux exportations japonaises, et dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?

7. Le Canada jouit-il d'un excédent commercial à l'égard du Japon et dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant de cet excédent durant les années 1957, 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962?

8. Quelle a été la nature de la réponse du gouvernement aux objections dont il est question dans le 1^{er} paragraphe de la présente question?

M. Benson: 1. Le comité ministériel canado-japonais n'est pas un organisme de négociation où l'on présente des objections officielles. Le comité a pour mission de susciter l'occasion d'un libre échange de vues entre les ministres des deux pays sur des questions d'intérêt commun.

Lors de leur récent passage à Ottawa, les ministres japonais nous ont expliqué certains des problèmes que soulève l'application du régime japonais de restrictions aux exportations de certains produits vers le Canada. Ils ont demandé que ces restrictions soient abolies sur chaque produit à mesure qu'elles cessent d'être nécessaires.

Les ministres canadiens ont exposé les problèmes posés, au Canada, ces dernières années, par des augmentations brusques et incommodes des importations provenant du Japon et de certains autres pays. Ils ont admis avec les ministres japonais que les restrictions pourraient bien disparaître dès